Déclaration préalable au CSE du jeudi 25 septembre 2025

Mardi 16 septembre, le directeur général a présenté « en direct avec vous » ses priorités aux agents de France Travail. Que dire du jour de ce rendez-vous ? Thibaut Guilly n'est-il pas disponible le jeudi après-midi ou est-ce le signe d'une méconnaissance du quotidien des agents et de la planification des rendez-vous ?

Le discours du DG, empreint de déni et de mépris sur le « détendez-vous » a choqué l'ensemble des agents et quel que soit le niveau hiérarchique. Les nombreux commentaires dans l'intranet sont éloquents.

Pour la CGT, la politique présentée par la DG est hors sol, démagogique et irresponsable, avec un mépris des instances de représentation du personnel et des agents.

Les priorités affichées par la direction masquent une politique d'austérité dont le Plan d'Efficience est l'illustration, une volonté d'accroître la privatisation de nos missions et la territorialisation, dans le droit fil de la Loi Plein Emploi.

C'est, entre autres, pour ces raisons, que les agents de France Travail se sont mis en grève le 18 septembre. En Pays de la Loire, nous étions plus de 20% en grève.

Sur ce sujet, la CGT tient à alerter la direction sur des pratiques inacceptables qui ont cours dans de nombreux sites : des pressions sont exercées sur les agents pour les enjoindre à déclarer leur grève plusieurs jours à l'avance, parfois même lors de brief collectif.

Pour la CGT, il s'agit clairement d'un délit d'entrave au droit de grève.

Le droit de grève a ceci de particulier qu'il s'agit d'un droit de désobéir, d'un droit à la révolte, d'un droit à la résistance reconnu par la Constitution.

Et à ce titre, le salarié n'a pas à prévenir son employeur de son absence avant de se mettre en grève.

La CGT n'acceptera pas que ces pratiques se reproduisent pour la prochaine journée de mobilisation intersyndicale du jeudi 2 octobre.

Toutes et tous en grève le 2 octobre !